

PRÉSERVER ET
GÉRER LA RESSOURCE
EN EAU

PRÉSERVER ET GÉRER
LES MILIEUX NATURELS
AQUATIQUES

GÉRER LES RISQUES
MAJEURS

GOUVERNANCE
ET
COMMUNICATION

Document
de travail

SAGE

de la Haute-Somme

Elaboration du PAGD

Commission Thématique
Milieux naturels aquatiques

Président : Monsieur Bernard DECROIX

Réunion du 19 juin 2013 à Péronne



PRÉSERVER ET
GÉRER LA RESSOURCE
EN EAU

PRÉSERVER ET GÉRER
LES MILIEUX NATURELS
AQUATIQUES

GÉRER LES RISQUES
MAJEURS

GOUVERNANCE
ET
COMMUNICATION

Document
de travail

Enjeu 2 : Préserver et Gérer les Milieux Naturels Aquatiques

NUMÉRO	PROGRAMME D' ACTIONS DE L' ENJEU 2
2-a1	COMPLÉTER L' INVENTAIRE DES MILIEUX HUMIDES DU TERRITOIRE
2-a2	MAINTENIR, ENTRETENIR ET RESTAURER LES MILIEUX HUMIDES
2-a3	ELABORER ET PÉRENNISER L' AMÉNAGEMENT ET L' ENTRETIEN DES COURS D' EAU
2-a4	CRÉER ET/OU MAINTENIR LES ÉLÉMENTS FIXES DU PAYSAGE
2-a5	MOBILISER LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR LA MISE EN PLACE DES ZONAGE D' ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES
2-a6	LUTTER CONTRE LES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES
2-a7	ELABORER UN PLAN DE GESTION ADAPTÉE DES OUVRAGES HYDRAULIQUES
2-a8	RÉHABILITER OU SUPPRIMER LES HABITATS LÉGERS DE LOISIRS ILLÉGAUX
2-a9	METTRE EN PLACE UNE GESTION DES PLANS D' EAU
2-a10	ELABORER UN GUIDE DE GESTION DES POLLUTIONS ACCIDENTELLES DANS LES MILIEUX NATURELS AQUATIQUES



2-a1

COMPLÉTER L'INVENTAIRE DES MILIEUX HUMIDES DU TERRITOIRE

Orientations de référence :

2A – Préserver et reconquérir les milieux humides

4A – Sensibiliser à la protection des milieux naturels et améliorer la connaissance

Description de l'action

Contexte Le territoire du SAGE de la Haute Somme compte 100 km² de Zones à dominante humide dont 40 km² n'ont jamais été inventoriés. Ces milieux ont un intérêt écologique important qui doit être préservé voire restauré. C'est pourquoi le SDAGE demande aux SAGE de délimiter ces zones, ainsi que les objectifs et les limites de la méthode employée.

Secteur géographique Basé sur les Zones à Dominante Humide (SDAGE Artois-Picardie)

Objectif Disposer d'un inventaire des milieux humides du territoire afin de les protéger

Méthode proposée Support de l'élaboration de programmes d'aménagement, d'entretien ou de restauration des milieux humides afin d'améliorer leur qualité et la fonctionnalité des milieux.
Inscription des zones humides dans les documents d'urbanisme : délimitation de la zone sur le plan cadastral et inscription au PLU
Apporter un outil d'aide à la décision

- Bibliographie / collecte des données afin de tenir compte de l'existant.
- Phase terrain : délimitation des « enveloppes » des milieux humides et caractérisation des milieux.
- Cartographie/analyse des données.
- Une fois les milieux humides inventoriés et caractérisés, informer les gestionnaires sur les possibilités d'actions de préservation et de gestion des zones humides (acquisitions foncières, méthodes de restauration, outils de contractualisation, etc.).
- Communiquer avec les acteurs du territoire, notamment avec les exploitants agricoles et les propriétaires des parcelles, lors de la réalisation de l'inventaire afin que tous comprennent l'objectif de cet inventaire.

Mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage potentielle AMEVA

Partenaires techniques pressentis AMEVA, DREAL, AEAP, CR Picardie, CG 80 et 02, Chambres d'agriculture 80 et 02, FDAAPPMA 80 et 02, DDT 80 et 02 (police de l'eau), CEN Picardie, Conservatoire Botanique de Bailleul, ONEMA, SVA, CRPF, EPCI, Communes

Echéancier/Délai Lancement : 2014
Durée : 1 ans

Moyens humains 1 ETP

Budget Coût prévisionnel : € TTC
Financeurs potentiels : CRP, AEAP, Maître d'ouvrage

Indicateurs pressentis Surfaces de zones humides caractérisées



2-a2

MAINTENIR, ENTRETENIR ET RESTAURER LES MILIEUX HUMIDES

Orientations de référence :

2A – Préserver et reconquérir les milieux humides

En lien avec la fiche action 2-A1

Description de l'action

Contexte

Le SDAGE demande aux SAGE de délimiter précisément les milieux humides. Les milieux humides du territoire de la Haute Somme sont en partie compris dans des zones Natura 2000 ou réserves naturelles. Environ 40 km² de milieux humides ne sont inscrits dans aucun inventaire et ne sont donc pas gérés, ni entretenus. Par conséquent leur qualité tend à se dégrader.

Secteur géographique

Milieux humides inscrits dans l'inventaire réalisé dans le cadre du SAGE

Objectif

Eviter la dégradation des milieux humides.

Améliorer la qualité des milieux humides par la mise en place de programmes de gestion et d'entretien adaptés à chaque zone.

Restaurer les milieux humides.

Remarque : cette action ne pourra être engagée qu'une fois l'inventaire de la fiche 2-a1 réalisé.

- Communiquer auprès des exploitants agricoles ou de tout autre gestionnaire/propriétaire sur l'intérêt écologique de la préservation/entretien des milieux humides.

- Définir des priorités d'actions en fonction de l'état des milieux humides

- Engager des contrats de restauration, de préservation et/ou d'entretien durable avec le gestionnaire du milieu (les conventions devront concilier la fonctionnalité du milieu et les attentes /contraintes du propriétaire/gestionnaire/exploitant).

Méthode proposée

- Restaurer si possible d'anciens milieux humides (

- Préserver les zones humides existantes :

- Eviter le drainage, le remblaiement, la mise en culture

- Maîtriser le développement de l'urbanisme, les aménagements touristiques, les activités économiques (agriculture, industries, etc.)

- Entretenir les milieux humides : l'entretien doit être fait dans le respect de la fonctionnalité des milieux humides. Des plans de gestion des milieux pourront être mis en place par les gestionnaires, comme cela est par exemple le cas sur la réserve naturelle des marais d'Isle à Saint-Quentin ou le marais de Halles à Péronne.

- Un suivi de la gestion des milieux sera réalisé afin d'évaluer l'efficacité des actions mises en place. Les actions pourront être modifiées si la qualité des milieux ne s'améliore pas.

Mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage potentielle

AMEVA, EPCI, Syndicats intercommunaux, CEN Picardie, CG, propriétaires privés

Partenaires techniques pressentis

AMEVA, DREAL, AEAP, CR Picardie, CG 80 et 02, Chambres d'agriculture 80 et 02, FDAAPPMA 80 et 02, DDT 80 et 02 (police de l'eau), CEN Picardie, Conservatoire Botanique de Bailleul, ONEMA, SVA, CRPF, EPCI, Communes

Echéancier/Délai

Lancement : 2014
Durée : 5 ans (renouvelable)

Moyens humains

1 ETP

Budget

Coût prévisionnel : € TTC
Financeurs potentiels : CRP, AEAP, Maître d'ouvrage

Indicateurs pressentis

Surfaces de milieux humides dotées d'un outil de gestion
Surfaces de milieux humides gérées



2-a3

ELABORER ET PÉRENNISER L'AMÉNAGEMENT ET L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU

Orientations de référence :

2B-Améliorer l'hydromorphologie des cours d'eau et restaurer les potentialités piscicoles

2C-Contribuer à l'atteinte et au maintien d'une eau de bonne qualité assurant une bonne fonctionnalité des milieux

Description de l'action

Contexte

Le territoire du SAGE de la Haute Somme compte 260 km de cours d'eau. Durant de nombreuses années, ces cours d'eau ont été gérés sans tenir compte de leur fonctionnalité et potentialités écologiques. La qualité des milieux (hydromorphologie et qualité de l'eau) s'est donc dégradée. Cette détérioration s'exprime par des problèmes de circulation piscicole, mais aussi des problèmes de reproduction, notamment de l'anguille qui est une espèce emblématique du bassin de la Somme.

L'élaboration des plans de gestion des affluents de la Somme est une mesure inscrite dans le « Programme d'Actions et de Prévention des Inondations de la Somme » qui permet d'améliorer la qualité des cours d'eau. Depuis 2006, ce type de mission est réalisé par l'AMEVA pour les différents syndicats ou associations syndicales gestionnaires des cours d'eau. Fin 2012, la quasi-totalité du territoire du SAGE de la Haute Somme est doté d'un plan de gestion : l'Ingon, l'Omignon aval et amont, la Cologne, la Germaine, la Beine et la Sommette. Seule la Tortille et la Somme amont ne sont actuellement pas dotées d'un programme d'aménagement et d'entretien des cours d'eau.

L'hydromorphologie des cours d'eau du territoire étant un facteur dégradant de l'état des masses d'eau superficielles, la mise en place et/ou la pérennisation de ces plans de gestion semble nécessaire.

Secteur géographique

Le Fleuve Somme et ses affluents

Objectif

Améliorer l'hydromorphologie et la fonctionnalité des cours d'eau.

Reconquête et préservation des milieux aquatiques. Restaurer et maintenir la qualité écologique des cours d'eau. Restauration des frayères afin d'améliorer la reproduction piscicole. A noter que cette fiche action s'articule avec la mise en application locale les Plans Départementaux de Protection des milieux aquatiques et de Gestion des ressources piscicoles (PDPG).

Volet technique :

- Etat des lieux et diagnostic du cours d'eau à la parcelle (inventaire des frayères et de leur état, espèces invasives, rejets vers le milieu, recensement des obstacles à la continuité écologique, problématique des berges, présence de bétail, etc.)
- Synthèse des problématiques rencontrées et définition des enjeux et objectifs de gestion
- Programme pluriannuel de travaux assorti d'un plan de financement prévisionnel
- Lancement et suivi des travaux de restauration et/ou d'entretien des milieux.

Volet réglementaire :

Document de référence pour l'élaboration des dossiers loi sur l'eau et de Déclaration d'Intérêt Général

Volet financier :

Lisibilité des actions à mener sur plusieurs années. Le plan de gestion donne une possibilité aux structures gestionnaires des rivières de solliciter des subventions publiques.

Méthode proposée

Maîtrise d'ouvrage potentielle

AMEVA, EPCI, Syndicats de rivières, CEN Picardie, CG, ONEMA, VNF, SVA

Partenaires techniques pressentis

AMEVA, DREAL Picardie, AEAP, CRP, CG, Chambres d'agriculture, FDAAPPMA, DDT, CEN Picardie, Conservatoire Botanique de Bailleul, ONEMA, SVA

Echéancier/Délai

Lancement : à voir
Durée : pérenne

Moyens humains

2 ETP

Budget

Coût prévisionnel : € TTC
Financeurs potentiels : CRP, AEAP, CG, Maître d'ouvrage

Indicateurs pressentis

Linéaire de cours d'eau doté d'un outil de gestion
Linéaire de cours d'eau entretenu

Mise en œuvre

2-a4

CRÉER ET/OU PRÉSERVER LES ÉLÉMENTS FIXES DU PAYSAGE

Orientations de référence :

2C – Contribuer à l'atteinte et au maintien d'une eau de bonne qualité assurant une bonne fonctionnalité des milieux

1C – Lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole

3A – Contrôler et limiter l'aléa inondation/ruissellement/érosion des sols

En lien avec la fiche action 3-a3 concernant les éléments fixes du paysage du point de vue des risques

Description de l'action

Contexte

L'état des lieux du SAGE a mis en évidence le fait que la SAU moyenne par exploitation tendait à augmenter depuis une trentaine d'année. En parallèle les Surfaces Toujours en Herbe et les éléments fixes du paysage disparaissent afin d'obtenir des parcelles plus faciles à travailler. Cette augmentation de la taille des parcelles associée à la disparition des éléments fixes du paysage engendrent une dégradation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques puisque les rivières sont souvent l'exutoire des coulées de boue. Cela implique également une dégradation des biocorridors et donc une fragmentation des habitats et un isolement des populations animales. Cette augmentation de la taille des parcelles peut être attribuée aux remembrements réalisés suite à la loi sur l'Eau de 1992, qui ne tenait alors pas compte des risques de ruissellement. Aujourd'hui, les remembrements sont plus cohérents avec les problématiques environnementales et instaurent parfois la mise en place de mesures d'hydraulique douce telles que des haies par exemple.

Secteur géographique Grands lits majeurs des cours d'eau du bassin.

Objectif

Eviter la disparition des éléments fixes du paysages.
Créer de nouveaux éléments fixes du paysages.

Deux niveaux d'actions seront proposés :

1. Accompagner les exploitants agricoles dans la création et la gestion spatiales des éléments fixes du paysage afin de préserver le maillage encore existant et de le développer de façon cohérente.
2. Inciter les collectivités à inscrire les éléments fixes du paysage dans leur Plan Local d'Urbanisme afin de les préserver.

Méthode proposée

- Inventorier la majorité des éléments fixes du paysage, soit dans le cadre d'étude de lutte contre l'érosion menée sur le territoire, soit grâce à la connaissance des acteurs locaux.
- Informer les exploitants agricoles du rôle des éléments fixes du paysage dans la réduction du ruissellement et de l'érosion des sols, mais aussi de leur rôle écologique. et cynégétique
- Communiquer sur les dispositions incitatives pour leur maintien qui figurent dans les politiques agricoles, tel que les contrats agricoles
- Informer les collectivités sur la nécessité de préserver les éléments fixes du paysage et insister sur la concertation dans le cadre des remembrements
- Veiller à ce que les études d'impacts considèrent l'importance des éléments fixes du paysage
- Développer, en lien avec les gestionnaires du territoire, l'entretien des abords de parcelles, des talus, des haies ou de tout élément favorable au maintien de l'eau et de la terre dans les parcelles agricoles

Mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage potentielle	AMEVA, EPCI, communes
Partenaires techniques pressentis	AMEVA, AEAP, CRP, CG, EPCI, Communes, Chambres d'agriculture, Somea, CEN Picardie
Echéancier/Délai	Lancement : 2013 Durée : 6 ans
Moyens humains	1 ETP
Budget	Coût prévisionnel : € TTC Financeurs potentiels : AEAP, CG, CRP, Europe
Indicateurs pressentis	Surfaces et linéaires créés Surfaces et linéaires inscrits dans les PLU Nombre d'îlots d'éléments fixes du paysage existants



2-a5

MOBILISER LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR LA MISE EN PLACE DES ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

Orientations de référence :

3A – Contrôler et limiter l'aléa inondation/ruissellement/érosion des sols

3B-Contrôler et réduire la vulnérabilité vis-à-vis des risques majeurs

Description de l'action

Contexte

La majeure partie des communes du SAGE ne gère pas les eaux pluviales. Parmi les communes ayant répondu à l'enquête menée par le SAGE, 89 % ont indiqué que les eaux pluviales de leur territoire étaient directement rejetées vers les milieux naturels, 2 % ont indiqué qu'elles les récupéraient pour les utiliser et 6 % les envoient dans les stations d'épuration. Le plus souvent, les eaux pluviales sont donc évacuées directement vers les fossés, les cours d'eau ou les étangs. Du fait du ruissellement sur les chaussées, ces eaux se chargent en éléments polluants comme les hydrocarbures ou les métaux, ce qui dégrade la qualité des milieux aquatiques. Il est d'autant plus compliqué de gérer ces eaux que 10 réseaux d'assainissement sur 27 sont unitaires et 5 sont mixtes. Ce type de réseau peut entraîner le rejet dans les milieux naturels en cas d'orage lorsque les bassins de stockage des stations d'épuration sont pleins. La réalisation de ce zonage relève de la réglementation.

Secteur géographique

Ensemble du territoire. Priorité 1 : les communes situées dans les vallées. Priorité 2 : les autres communes.

Objectif

L'objectif réside dans le fait que chaque commune soit dotée d'un zonage d'assainissement des eaux pluviales.

Méthode proposée

Accompagner les communes afin qu'elles réalisent les zonages d'assainissement du pluvial et qu'elles les intègrent dans les Plans Locaux d'Urbanisme lorsqu'elles en sont dotées.
Méthode proposée :

- Communiquer auprès des communes et/ou des intercommunalités sur les possibilités de réaliser leur zonage d'assainissement des eaux pluviales et sur ses avantages (aussi bien au niveau des risques de ruissellement qu'au niveau de la dégradation des milieux naturels).
- Cartographier le réseau des eaux pluviales de la commune (réseau collectif, unitaire, séparatif) ainsi que l'ensemble des ouvrages de stockage et leur état, identifier avec la commune les dysfonctionnements. Prendre en compte les ouvrages non communaux tels que les ouvrages de stockage des autoroutes, notamment au niveau des étangs de la Haute Somme.
- Identifier les enjeux de la gestion des eaux pluviales et établir une hiérarchie des zones les plus vulnérables aux moins vulnérables.
- Prendre en compte les eaux pluviales dans les futurs projets urbains et infiltrer les eaux à la parcelle lorsque cela est techniquement réalisable.
- Définir les aménagements à mettre en place sur la commune et/ou à restaurer/entretenir pour optimiser la gestion des eaux pluviales et réduire leur impact sur les milieux naturels aquatiques ainsi que sur les risques de ruissellement et d'inondation.
- Accompagner les communes dans la définition des aménagements qui peuvent être mis en place sur leur territoire.

Mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage potentielle EPCI, Communes

Partenaires techniques pressentis AMEVA, AEAP, DDT, CG, ECPI, Communes

Echéancier Lancement : 2015
Durée : 5 ans

Moyens humains 1 ETP

Budget Coût prévisionnel : € TTC
Financeurs potentiels : CG, AEAP, EPCI

Indicateur pressenti Nombre de diagnostics de vulnérabilité réalisés



2-a6

LUTTER CONTRE LES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Orientations de référence :

2A – Préserver et reconquérir les milieux humides

4A – Sensibiliser à la protection des milieux naturels et améliorer la connaissance

Description de l'action

Contexte

Le territoire du SAGE de la Haute Somme est doté d'un riche patrimoine naturel où la biodiversité est parfois en déclin compte tenu de la présence des plantes exotiques envahissantes. Une des espèces les plus problématique sur le bassin versant est la Jussie très présente sur le cours de la Somme sur le secteur de Brie/Mesnil-Bruntel.

Secteur géographique

Priorité 1 : Grands lits majeurs des cours d'eau du bassin. Priorité 2 : Tout le territoire.

Objectif

Stopper la prolifération plantes exotiques envahissantes.

Suivre leur évolution, sensibiliser la population pour prévenir leur évolution, lutter contre leur prolifération et éradiquer leur présence.

Mise à jour de l'état des lieux du territoire.

Méthode proposée

- Centraliser l'information au niveau du bassin versant la Haute somme, afin de disposer d'une base de données partagée.
- Hiérarchiser les secteurs où il est nécessaire d'intervenir en fonction des espèces présentes, de la superficie envahie, du type de milieu touché, etc.
- Développer la mise en place de méthodes de lutte
- Sensibiliser la population pour prévenir la propagation
 - Publier des articles dans la presse, sur Internet, dans les gazettes communales, etc. afin que les riverains reconnaissent les espèces problématiques dans un premier temps
 - Organiser des réunions publiques d'information
 - Organiser des visites de terrain avec le CBNBL, la FDAAPPMA, l'ONEMA, le SVA, les pêcheurs, les riverains, les habitants, les agriculteurs, etc.

Mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage potentielle

AMEVA, SVA, EPCI, Communes

Partenaires techniques pressentis

AMEVA, DREAL Picardie, AEAP, CRP, CG, Chambres d'agriculture, FDAAPPMA, DISEMA 80, MISE 02, CEN Picardie, Conservatoire Botanique de Bailleul, ONEMA, SVA, Associations de pêcheurs, Structures gestionnaires des cours d'eau

Echéancier/Délai

Lancement : 2014
Durée : 5 ans

Moyens humains

1 ETP

Budget

Coût prévisionnel : € TTC
Financeurs potentiels : CRP, AEAP, Etat, Maître d'ouvrage

Indicateurs pressentis

Localisation des plantes exotiques envahissantes sur le territoire
Surfaces concernées par des plantes exotiques envahissantes (préciser le type d'espèce).
Nombre d'actions de lutte engagées.

2-a7

ELABORER UN PLAN DE GESTION ADAPTÉE DES OUVRAGES HYDRAULIQUES

Orientations de référence :

2B – Améliorer l'hydromorphologie des cours et restaurer les potentialités piscicoles

4A – Sensibiliser à la protection des milieux naturels et améliorer la connaissance

Description de l'action

Contexte

Le territoire du SAGE compte de nombreux ouvrages hydrauliques. Les données disponibles dans l'état des lieux du SAGE, basées sur le Référentiel des Obstacles à l'Écoulement (ROE), dénombrent 94 obstacles à la continuité écologique. Les obstacles présents sur le site des étangs de la Haute Somme (à ce niveau la rivière Somme se perd dans une chaîne d'étangs) qui est privé ne sont pas comptabilisés dans le ROE. Sur ce linéaire, 16 chaussées barrages sont répertoriées. Typiques du secteur des étangs de la Haute Somme, elles sont souvent constituées de plusieurs vannages.

La présence d'ouvrages sur les cours d'eau entraîne des perturbations sur les milieux aquatiques, notamment une banalisation des faciès d'écoulement, une perturbation des habitats piscicoles, un obstacle aux migrations piscicoles, notamment pour l'anguille qui est l'espèce emblématique de la Haute Somme, et une dégradation de la qualité de l'eau suite à des phénomènes d'eutrophisation.

Secteur géographique

Cours d'eau du territoire du SAGE

Objectif

Améliorer la continuité écologique
Améliorer la fonctionnalité des cours d'eau et des milieux humides.

Méthode proposée

Identifier l'ensemble des ouvrages du territoire, les caractériser afin d'améliorer les fonctionnalités hydro-écologiques des milieux aquatiques et proposer un plan de gestion global de ces ouvrages.

- Effectuer un recensement des ouvrages à partir de la base de données réalisée dans le cadre de l'état des lieux du SAGE, compléter avec les données accumulées dans le cadre des programmes d'aménagement et d'entretien des cours d'eau réalisés par l'AMEVA

- Vérifier sur le terrain et avec les acteurs locaux, propriétaires et/ou gestionnaires si tous les ouvrages ont bien été recensés et les informer de la démarche de recensement/caractérisation.

- Organiser une première visite de terrain pour inventorier les ouvrages avec chacun des propriétaires ou gestionnaires. Lors de ces visites de terrain, plusieurs points devront être établis :

- Localisation géographique de l'ouvrage, si possible coordonnées géographiques précise, nom du lieu.

- Description de l'ouvrage (type, état de l'ouvrage, fonctionnement, usages actuels et/ou potentiels d'hydroélectricité, état du milieu, franchissabilité piscicole et sédimentaire, côtes, photographie, etc.)

- Modalités de gestion hydraulique pratiquée par le propriétaire

- Statut de propriété

- Droits d'eau

- Avoir recours à la connaissance locale en faisant participer tous les acteurs ayant un rôle, une connaissance ou un intérêt sur les ouvrages et leurs abords (notamment sur le site des étangs de la Haute Somme où sont présents de nombreux propriétaires privés) : propriétaires et/ou gestionnaires des ouvrages, pêcheurs, agriculteurs, élus, associations, etc.

- Réaliser un diagnostic des altérations engendrés par l'ouvrage

- Définir des priorités d'actions et de gestion sur les ouvrages

- Mettre en place des consignes de gestion différente en fonction des hautes eaux et des basses eaux

- Relayer l'information de la mission menée par l'Etat par le biais du SAGE : communiquer et sensibiliser les propriétaires sur la continuité écologique, sur le classement des cours d'eau et sur les objectifs fixés par la DCE

- Rédiger un plan de gestion globale des ouvrages en concertation avec les propriétaires et les usagers

Mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage potentielle

ONEMA, AMEVA, commune, SVA, EPCI, CG, Propriétaires d'ouvrages

Partenaires techniques pressentis

AMEVA, DREAL Picardie, AEAP, CRP, CG, FDAAPPMA, DDT, SVA, propriétaire d'ouvrage hydraulique, syndicats de rivières, ONEMA, pisciculteurs, communes, VNF

Echéancier/Délai

Lancement : 2014
Durée : 3 ans

Moyens humains

1 ETP

Budget

Coût prévisionnel : € TTC
Financeurs potentiels : CRP, AEAP, Maître d'ouvrage

Indicateurs pressentis

Nombre d'ouvrages où des études de franchissabilité ont été réalisées
Nombre d'ouvrages aménagés

2-a8

RÉHABILITER OU SUPPRIMER LES HABITATS LÉGERS DE LOISIRS ILLÉGAUX

Orientations de référence :

2D – Concilier les usages liés aux milieux aquatiques

2A-Préserver et reconquérir les milieux humides

2C – Contribuer à l'atteinte et au maintien d'une eau de bonne qualité assurant une bonne fonctionnalité des milieux

1B-Lutter contre les pollutions diffuses d'origine domestique

Description de l'action

Contexte

Dans la vallée de la Somme, les Habitats Légers de Loisirs Illégaux (HLLI) se sont implantés pour permettre aux pêcheurs du Nord et du Pas-de-Calais de séjourner le week-end sur place. Depuis 1960, on observe leur développement anarchique. Entre 1979 et 1985, une augmentation de 46% de leur nombre a été observée. En 1999, les communes riveraines de la Somme du canton de Bray-sur-Somme affichaient 898 implantations illégales. Il faudrait en ajouter 10% (sites non inventoriés), soit un total d'environ 1 000 implantations illégales (*DOCOB Natura 2000, Moyenne vallée de la Somme*).

Par ailleurs, les HLLI sont devenus plus confortables et sont parfois utilisés en tant que résidences principales, ce qui constitue un problème social dans le cadre d'une politique visant à diminuer le nombre de ces habitations.

Ils sont essentiellement implantés sur des terrains communaux mais les constructions sont privées. Ils se situent le long des étangs et ont un impact fort sur le paysage de la Haute Somme. Ils entraînent la transformation du milieu naturel en gazon, avec plantation de haies séparatives. Rarement équipés d'un assainissement fonctionnel, ils dégradent la qualité des eaux et les habitats naturels.

Les HLLI installés de manière anarchique peuvent constituer un frein au développement d'une activité touristique plus diversifiée, bien que leur installation soit directement liée au tourisme. De nombreuses communes louent des HLLI (jusqu'à 15% des recettes du budget communal) et s'inquiètent donc de la diminution de leur nombre. L'application de la loi permettrait d'amorcer cette diminution.

Secteur géographique

Secteur des étangs de la Haute Somme

Objectif

Préserver les milieux aquatiques.

Réduire la vulnérabilité de ces habitats vis-à-vis des risques d'inondation.

Méthode proposée

- Communiquer auprès des communes sur les risques engendrés par le développement et l'existence de ces habitats, tant au niveau sanitaire et environnemental (rejets directs dans les milieux aquatiques) qu'au niveau risques naturels puisqu'ils se trouvent en zones inondables. S'appuyer sur l'expérience de Méricourt-sur-Somme.

- Inventorier l'ensemble des HLLI présents sur les abords des cours d'eau du territoire du SAGE en se basant en partie sur les inventaires déjà réalisés par le Syndicat de la Vallée des Anguillères.

- Vérifier si les HLLI sont dotés d'un système d'assainissement et s'ils rejettent ou non dans les milieux humides

- Définir avec les communes quels sont les baux de location attribués aux résidents.

- Etudier avec les communes les possibilités techniques et financières de ne pas reconduire les locations de terrain lorsque les baux arrivent à terme ou comment transformer ces habitats illégaux en habitats légaux en créant un camping par exemple.

Maîtrise d'ouvrage potentielle

AMEVA, SVA, EPCI, Communes

Partenaires techniques pressentis

AMEVA, AEAP, CR Picardie, DDT, SVA

Echéancier/Délai

Lancement : 2014

Durée : 2 ans

Moyens humains

1 ETP

Budget

Coût prévisionnel : € TTC

Financeurs potentiels : EPCI

Indicateurs pressentis

Proportion de HLLI dotés d'un assainissement

Nombre de HLL supprimés

Mise en œuvre

2-a9

METTRE EN PLACE UNE GESTION DES PLANS D'EAU

Orientations de référence :
2A-Préserver et reconquérir les milieux humides

Description de l'action

Document de travail

Contexte
Le territoire de la Haute Somme compte de nombreux plans d'eau sur l'ensemble de son bassin versant. Ils sont notamment très présents sur le site des étangs et marais de la Haute Somme, autrefois utilisés pour l'extraction de la tourbe.
Le plus souvent, ces espaces sont aujourd'hui utilisés pour les loisirs : pêche et chasse au gibier d'eau. Leur vocation écologique est assez peu souvent prise en compte. Ainsi, la CLE souhaiterait améliorer la qualité et la fonctionnalité de ces milieux.

Secteur géographique Ensemble du territoire

Objectif
Améliorer la qualité biologique des mares et des étangs
Remarque : cette action ne concerne que les mares et les étangs préexistants

Méthode proposée

- Inventorier et cartographier les plans d'eau présents sur le territoire du SAGE. Pour cela, utiliser le savoir local des pêcheurs, chasseurs, communes, propriétaires, associations environnementales, etc.
- Définir l'état et les dégradations actuelles du plan d'eau
- Sensibiliser/Informer les propriétaires de mares et d'étangs, ainsi que les usagers (chasseurs, pêcheurs, exploitants agricoles) sur l'intérêt écologique d'une gestion douce de ces milieux.
- Les informer sur les pratiques permettant de maintenir une bonne la qualité sanitaire et écologique des plans d'eau
- Créer un guide ou une fiche reprenant les prestataires réalisant de la restauration et/ou de l'entretien de ce type de milieux, les bonnes pratiques d'entretien des plans d'eau à utiliser par les propriétaires et usagers.
- Elaborer en partenariat avec les propriétaires un plan de gestion de leur mare ou étang afin de préserver ou d'améliorer la fonctionnalité biologique du milieu, puis de l'entretenir.
- Accompagner techniquement et/ou financièrement les propriétaires dans la mise en application de ce plan de gestion

Mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage potentielle AMEVA, SVA, EPCI, Communes

Partenaires techniques pressentis AMEVA, AEAP, SVA, MISE, DREAL, FDAAPPMA, Fédérations de chasse, ASPEE

Echéancier/Délai Lancement : 2015
Durée : 2 ans

Moyens humains 1 ETP

Budget Coût prévisionnel : € TTC
Financeurs potentiels : Etat, AEAP, CRP ?, CG ?

Indicateurs pressentis Proportion de plans d'eau dotés d'un plan de gestion sur le nombre de plans d'eau recensés



2-a10

ELABORER UN GUIDE DE GESTION DES POLLUTIONS ACCIDENTELLES DANS LES MILIEUX NATURELS AQUATIQUES

Orientations de référence :

2A-Préserver et reconquérir les milieux humides

Description de l'action

Contexte

Les milieux naturels aquatiques du territoire du SAGE sont dotés d'une richesse patrimoniale importante. Cependant, leur qualité peut être dégradée en cas d'accident et de déversement dans les milieux. Ces déversements peuvent être ponctuels et l'origine peut en être connue, mais il est également possible que l'origine du déversement ne soit pas connue et que le responsable de la pollution ne sache pas qu'il est à l'origine de la pollution et de la dégradation du milieu. Par ailleurs, les usagers des milieux sont souvent les plus présents sur le territoire et sont les plus à même de constater une pollution et de pouvoir réagir rapidement. Cependant, pour cela, il semble important qu'ils aient à disposition une démarche à suivre pour palier à la pollution.

Secteur géographique Vallée de la Somme et affluents

Objectif

Préserver la qualité des milieux naturels aquatiques
Connaître la conduite à tenir en cas d'accident afin de gérer la pollution de façon rapide et adaptée

Méthode proposée

- Etablir un bilan des pollutions passées sur les milieux naturels aquatiques
- Réaliser un bilan de l'organisation actuelle de gestion des pollutions accidentelles et des projets en cours
- Proposer des améliorations de la conduite à tenir en cas d'accident et de pollutions sur les milieux
- Créer une fiche des personnes à contacter en cas de pollution
- Distribution du guide aux communes, acteurs du territoire et usagers des milieux naturels aquatiques afin de pouvoir et savoir réagir rapidement en cas de constat d'une pollution

Mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage potentielle AMEVA, Communes, EPCI, SVA

Partenaires techniques pressentis AMEVA, AEAP, CG, Collectivités, SVA, FDAAPPMA

Echéancier/Délai Lancement : 2014
Durée : 3 ans

Moyens humains 1 ETP

Budget Coût prévisionnel : TTC
Financeurs potentiels : AEAP, CG, Syndicats d'eau

Indicateurs pressentis Nombre de guides distribués

PRÉSERVER ET
GÉRER LA RESSOURCE
EN EAU

PRÉSERVER ET GÉRER
LES MILIEUX NATURELS
AQUATIQUES

GÉRER LES RISQUES
MAJEURS

GOVERNANCE
ET
COMMUNICATION

Document
de travail

Enjeu 4 :

Gouvernance et Communication

NUMÉRO	PROGRAMME D' ACTIONS DE L' ENJEU 4
4-a1	METTRE EN ŒUVRE UN PROGRAMME DE SENSIBILISATION DES USAGERS DE LA RESSOURCE EAU
4-a2	INFORMER LES RIVERAINS ET LES COLLECTIVITÉS SUR LES POSSIBILITÉS D' ENTRETIEN DES MILIEUX HUMIDES ET LES RISQUES DE DESTRUCTION
4-a3	DÉVELOPPER DES ACTIVITÉS DE TOURISME DURABLES
4-a4	CRÉER UN TABLEAU DE BORD ET DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE
4-a5	CRÉER DES OUTILS DE COMMUNICATION AUTOUR DU SAGE ET LES COMMUNIQUER



4-a2

INFORMER LES RIVERAINS ET LES COLLECTIVITÉS SUR LES POSSIBILITÉS D'ENTRETIEN DES MILIEUX HUMIDES ET LES RISQUES DE DESTRUCTION

Orientations de référence :

2A – Préserver et reconquérir les milieux humides

4A – Sensibiliser à la protection des milieux naturels et améliorer la connaissance

Description de l'action

Document de travail

Contexte	<p>La bassin versant de la Haute Somme compte environ 100 km² de zones à dominante humide, toutes ne sont pas gérées de la façon identique et il est régulièrement constaté des remblais de milieux humides.</p> <p>Tous les usagers et propriétaires de milieux sont concernés, aussi bien les collectivités que les privés.</p> <p>Tous n'ont pas forcément la connaissance suffisante du fonctionnement des milieux humides, des bonnes pratiques d'entretien et des risques de dégradation. Il est donc possible que les zones humides soient dégradées sans que cela soit conscient.</p>
Secteur géographique	Tout le territoire
Objectif	Améliorer la qualité des milieux humides et sensibiliser la population à l'utilité de ces milieux.
Méthode proposée	<ul style="list-style-type: none"> • Diffuser la liste des produits chimiques qui peuvent être utilisés ou non à proximité des milieux humides et cours d'eau, notamment pour l'entretien des berges. • Communiquer sur les bonnes pratiques d'entretien des milieux humides • Communiquer auprès de la populations et des élus sur les risques de dégradation des zones humides : remblais, espèces invasives, etc. • Création et distribution de fiches pratiques aux propriétaires et usagers

Mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage potentielle	AMEVA, syndicats de rivières, associations syndicales autorisées de rivières, FDAAPMA
Partenaires techniques pressentis	AMEVA, CENP, CBNBL, CG, FDAAPMA, Fédérations de chasse
Délai/Echéancier	Lancement : 2014 Durée : 1 an (renouvelable)
Moyens humains	0,5 ETP
Budget	Coût prévisionnel : € TTC Financeurs potentiels : AEAP, CG ?
Indicateurs pressentis	

4-a3

DÉVELOPPER DES ACTIVITÉS DE TOURISME DURABLES

Orientations de référence :

4A – Sensibiliser à la protection des milieux naturels et améliorer la connaissance

Description de l'action

Document de travail

Contexte	Le territoire du SAGE de la Haute Somme est doté d'un riche patrimoine naturel peu connu du grand public et peu valorisé. Certains aménagements pourraient également être vecteur de tourisme et amener de nouveaux projets sur le territoire, tel que la construction du Canal Seine-Nord Europe. En effet, les ouvrages d'art qui doivent être construits au niveau de Cléry-sur-Somme vont probablement drainer un nouveau type de tourisme dans la vallée. Ceci pourrait être mis à profit pour faire découvrir le territoire, notamment le secteur des étangs de la Haute Somme.
Secteur géographique	Secteur des étangs de la Haute Somme, du marais d'Isle et de tout cours d'eau ou milieu humide du bassin versant
Objectif	Préserver les milieux aquatiques en développant un tourisme équilibré entre le fonctionnement des milieux et les usages qui en sont faits.
Méthode proposée	Des projets seront proposés aux collectivités ou maîtres d'ouvrage afin d'apporter une offre touristique supplémentaire sur leur territoire, en relation avec l'environnement, les milieux naturels aquatiques, mais aussi en lien avec la création d'aménagements comme le Canal Seine-Nord Europe qui pourra être valorisé. Développement d'une offre pêche comprenant un circuit de pêche avec plusieurs bases permettant de parcourir la vallée. Les projets de développement et d'aménagement touristique devront : <ul style="list-style-type: none"> • Choisir des matériaux de construction renouvelables pour les équipements : bois labellisé FSC, chanvre, lin, liège, paille, produits divers label environnement, etc. • Intégrer le site dans son environnement • Sensibiliser les touristes à l'environnement par le biais de panneaux pédagogique, d'audio-guide explicatif, d'expositions, etc.

Mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage potentielle	Professionnels du tourisme, CG, communes, EPCI, propriétaires d'espaces naturels
Partenaires techniques pressentis	AMEVA, CDT, OT, FDAAPPMA, ONEMA, CDCK, DRDJICS, CENP, CPIE, SVA
Délai/Echéancier	Lancement : 2016 Durée : 2 ans
Moyens humains	0,5 ETP
Budget	Coût prévisionnel : TTC Financeurs potentiels : Europe, Etat, CRP, AEAP, CG ?
Indicateurs pressentis	Nombre et type d'activités touristiques durables proposées par rapport au nombre total d'activités touristiques